

Service du développement et des opérations  
Direction de l'environnement et du développement durable  
801, rue Brennan, 8<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3C 0G4  
☎ 514 872-4604 ☎ 514 872-8146

Le 28 novembre 2011

Madame Élise Naud  
Secrétaire de la Commission  
Office de consultation publique de Montréal  
1550 Metcalfe  
Montréal (Québec) H3A 1P3

Objet : Réponse à votre courriel daté du 21 novembre

---

Madame,

Voici nos réponses aux deux questions posées par les citoyens lors de la séance du 14 novembre à LaSalle.

## **1. Question de M. Charles Moreau**

*(Extraits de la transcription du 14 novembre dans l'arrondissement de LaSalle, document 6.4, lignes 2128-2156, pages 72-73)*

### **M. CHARLES MOREAU :**

*Sous-question sur le même thème. Actuellement, je voudrais savoir à quel endroit on peut voir une réussite en moins de cinq ans. Parce que là, vous dites actuellement qu'en cinq ans, la première installation va être en opération, jusqu'à l'objectif du ministère déclaré étant zéro déchet organique. Où est-ce qu'il y a, dans le monde, une ville qui en cinq ans a réussi à atteindre un résultat de ce type-là, c'est-à-dire de passer de 10 % qui est le résultat actuel jusqu'à 100 % zéro, bannissement de déchets organiques enfouis? Où est-ce qu'on a réussi à faire ça? À Toronto, à ce que je sache, ça ne fait pas cinq ans que le programme existe pour les déchets organiques.*

*[...]*

### **M. ROGER LACHANCE :**

*[...] le taux de récupération ailleurs dans le monde, on pourra – je ne sais pas si quelqu'un de mon équipe a des exemples, mais on pourra revenir à la commission et répondre à la question.*

## **Réponse**

Précision que l'objectif poursuivi pour les 5 premières années est de 60 % (Voir PDGMR). À plus long terme, la Ville souhaite atteindre un taux de récupération de 80%, ce qui constitue d'après les expériences enregistrées ailleurs dans le monde le résultat optimal pour une collecte sélective de matières organiques. C'est pourquoi nous implantons un centre pilote de prétraitement, pour voir si on peut augmenter notre performance en ayant recours à d'autres approches que la collecte sélective.

Si nous prenons l'exemple de Toronto, la collecte a commencé en 2002 et dès 2005 elle couvrait le grand Toronto métropolitain. En 2009, le taux de récupération des matières organiques atteignait 80%. Donc c'est faisable dans des délais raisonnables.

## **2. Question de M. Patrick Asch**

*(Extraits de la transcription du 14 novembre dans l'arrondissement de LaSalle, document 6.4, lignes 2281-2313, pages 77-78)*

### **M. PATRICK ASCH :**

*[...]J'ai une question qui a trait au territoire de la cour Turcot. Dans les aménagements, dans les processus qui ont été choisis pour le travail pour le réaménagement de la cour Turcot, il a été choisi de tasser l'autoroute vers le nord qui présentement, selon les documents, l'autoroute est à environ à 200 mètres essentiellement du site d'intervention. Et ça, l'objectif de tasser l'autoroute vers le nord, c'était de faire une intervention de développement, d'aménagement potentiellement résidentiel, potentiellement commercial sur le territoire de la cour Turcot, donc à 200 mètres du site et au-delà, à l'intérieur du périmètre qui est considéré acceptable au niveau du ministère. Je me demandais, est-ce qu'il y a eu des discussions sur comment est-ce que ça pourrait affecter tout développement futur sur le territoire de la cour Turcot, Monsieur le Président?*

*[...]*

### **M. ROGER LACHANCE :**

*Mais à ma connaissance, non, il n'y a pas eu de... pour l'instant, il n'y a pas eu de discussion de cette nature-là. On pourra vérifier, évidemment, s'il n'y a pas du développement de ce côté-là, mais on... c'est ça.*

### **M. MICHEL HAMELIN, président :**

*Alors, si je comprends bien, vous nous fournirez une réponse écrite qui sera disponible sur le site?*

### **M. ROGER LACHANCE :**

*Oui.*

### **Réponse (produite en collaboration avec la division de l'urbanisme de la Ville de Montréal)**

M. Ash fait probablement allusion à une proposition de réaménagement urbain développée l'année dernière par la Ville, en vue des discussions avec le MTQ relativement au réaménagement éventuel de l'échangeur Turcot et de ses abords. Cette proposition préconisait différents usages, dont certains de nature résidentielle sur une partie de la cour Turcot. Or, la proposition de réaménagement du projet routier, soutenue par les autorités municipales, n'a pas été retenue par les autorités gouvernementales (MTQ).

Au plan réglementaire :

Les usages de nature résidentielle ne sont présentement pas autorisés sur le site de la cour Turcot. En effet, le Plan d'urbanisme, adopté en 2004, y préconise une affectation d'emploi et, conséquemment, la réglementation d'urbanisme locale n'autorise que des usages de nature industrielle ou commerciale sur les lieux.

Par ailleurs, comme le Plan d'urbanisme sera révisé au cours des prochaines années, il devrait donner lieu à la réalisation d'une planification détaillée pour l'ensemble du secteur Turcot. Les balises énoncées par le MDDEP, dans ses lignes directrices pour l'encadrement des activités de biométhanisation, seront évidemment prises en considération dans la planification urbaine de ce secteur.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Lizotte', with a long horizontal flourish extending to the right.

Pierre Lizotte